

Duquesne University

Duquesne Scholarship Collection

I/D Information Documentation (French)

ID and Anima Una

1-1-1987

1987 Vol. 42: Solidaires pour le service du Royaume

Equipe généralice

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/id-fr>

Repository Citation

Equipe généralice. (1987). 1987 Vol. 42: Solidaires pour le service du Royaume. Retrieved from <https://dsc.duq.edu/id-fr/46>

This Article is brought to you for free and open access by the ID and Anima Una at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in I/D Information Documentation (French) by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

Solidaires pour le service du Royaume

Introduction

Le Chapitre général de 1986 avait pour objectifs: achever la Règle de vie spiritaine, élire le Supérieur Général et son Conseil, définir les «lignes d'action» de la Congrégation pour les six années à venir. Les Capitulants se sont efforcés de remplir ces différentes tâches, mais ils n'ont pas pu terminer le travail sur les «lignes d'action» dans le temps qui restait disponible. Pour sa recherche sur les lignes d'action, le Chapitre s'est divisé en neuf Régions, dont une était constituée par les membres du Conseil Général sortant. Une commission a fait la synthèse de tous les rapports; il en est sorti cinq orientations communes, avec des points d'accentuation différents selon les régions. Toutefois ces orientations n'ont pas pu être considérées comme des «lignes d'action» ni être publiées comme telles, parce que le Chapitre n'avait pas eu le temps d'approfondir son travail sur le sujet. Ces thèmes sont les suivants:

1. Les Fondations et les nouvelles Provinces
2. Les nouvelles formes de la Mission

3. Renouveau de la Communauté
4. La Solidarité
5. Justice et Paix.

Le 1er août au matin, après un débat en Assemblée Générale, le Chapitre a décidé par vote de confier au Supérieur Général et à son Conseil les rapports régionaux, leur synthèse en cinq orientations communes, ainsi que les minutes des débats en Assemblée Générale; il reviendrait alors à l'Equipe généralice de se servir de ces éléments pour mettre au point ses axes d'animation pendant les six prochaines années. Nous nous acquittons maintenant de ce mandat. Nous avons consacré un certain nombre de réunions à faire un discernement à partir de nos propres expériences du Chapitre et d'une étude de tous les rapports. Dans le texte qui suit, les cinq orientations communes sont englobées sous des thèmes plus larges, développés pendant le Chapitre: nous avons en effet repris également certaines idées revenues fréquemment pendant le Chapitre. Nous espérons avoir bien saisi l'esprit du Chapitre, et pouvoir ainsi présenter ce qui suit comme les axes qui doivent orienter notre animation.

1. Une Mission centrée sur le Royaume, pour les «pauvres»

L'évangélisation des «pauvres» est notre but (cf. Lc 4,18). Règle n° 4.

a) Les pauvres désirent ardemment le Royaume de Dieu

Nous pouvons mettre la citation ci-dessus en relation avec celle de Libermann citée dans la Règle: «ils seront les avocats, les soutiens et les défenseurs des faibles et des petits contre tous ceux qui les oppriment» (N.D. X, 517; Règle 14). Qui sont les pauvres, et quel est notre engagement envers eux? Le Chapitre a donné une réponse claire en nous renvoyant à l'image biblique des pauvres et à leur attente du Royaume de Dieu. Notre engagement avec les pauvres est un avec notre engagement pour la venue du Royaume de Dieu. Mais comment la venue de ce Royaume est-elle Bonne Nouvelle pour les pauvres?

Les pauvres de la Bible étaient pauvres, non pas seulement dans un sens économique, mais au sens de groupes opprimés bien définis. Ils formaient la catégorie sans défense et déshéritée d'une société impie, et étaient condamnés à être à la merci des violents et des puissants. Les exemples de pauvres de la Bible étaient les orphelins, les veuves et les étrangers; et plus tard, avec le développement des cités, les mendiants (cf. Lazare, Lc 16). Dans la société telle qu'elle était alors, il n'y avait personne pour les réta-

blir dans leurs droits. Les pauvres attendaient avec une impatience grandissante la venue du Royaume de Dieu et la justice universelle qui en sera la conséquence (Ps 72,1-4; 146,6-8)¹.

Souvent (cf. Is 2,1-4), le Royaume de Dieu est représenté comme une ville, le Mont Sion, vers laquelle toutes les nations sont en marche. Dieu en est le roi, détruisant toute violence et toute oppression, et prenant en main la cause des pauvres. La nation ne tirera plus l'épée contre une autre nation, il n'y aura plus de préparatifs à la guerre. Les carnassiers mangeront de l'herbe et «il ne se fera ni mal ni destruction sur toute la montagne sainte» (Is 11,6-9).

b) La Justice pour les pauvres dans le Royaume de Dieu

Le Royaume se caractérise comme un Royaume de paix et de justice. La «justice», dans ce contexte, ne se réfère pas à un acte, mais à une situation, la situation de plein accomplissement de l'Alliance divine, impliquant comme un résultat la protection des faibles et le triomphe de la cause des opprimés et des sans-pouvoir. Une telle situation n'était pas uniquement matérielle ou politique, elle était perçue comme découlant du triomphe de l'Alliance. Israël lui-même, opprimé dans les derniers temps par les nations à cause de l'Alliance, s'identifiait aux pauvres, au profit

desquels Dieu allait agir. Ainsi, quand Jésus annonça : «les temps sont accomplis, et le Royaume de Dieu s'est approché» (Mc 1,15), il évoquait un thème qui faisait partie de l'attente du peuple. Il demandait aux hommes de se tourner vers Dieu et vers leurs frères dans la réconciliation et la justice.

c) Notre but: la Bonne Nouvelle pour les pauvres

L'Eglise travaille, dans le monde, pour la réalisation du Royaume. Dans l'Eglise, nous nous sommes engagés, comme Spiritains, à réaliser cet aspect du Royaume qui est Bonne Nouvelle pour les pauvres. Nous sommes particulièrement concernés par ceux qui sont désavantagés matériellement et spirituellement. Nous travaillons pour établir un Royaume de justice, de paix et de joie dans l'Esprit Saint (Rom 14,17). Ceci dépasse les services internes de l'Eglise. Pour nous, de ce fait, la Mission est partout, «et il serait tout à fait erroné de laisser entendre que le christianisme est plus ou moins mal à son aise (c'est à dire encore peu inculturé) dans les pays du Tiers-Monde, alors qu'il serait par ailleurs bien intégré en Europe»².

Les pauvres sont partout avec nous. Pour nous ils sont :

- ceux qui n'ont pas encore entendu le message évangélique ou qui l'ont à peine entendu ;

- les opprimés et les plus défavorisés, individuellement et collectivement ;
- les groupes et les Eglises, dont les besoins sont les plus grands et pour lesquels il est difficile de trouver des ouvriers (cf. Règles 4 et 12).

Les changements actuels dans le monde et dans l'Eglise nous font apparaître de nouveaux aspects de la pauvreté et nous conduisent à y répondre de manière créative. Nous avons évoqué ces défis dans la section ci-dessous sur le renouveau de la vie apostolique (4b). Les ayant à l'esprit, chaque circonscription pourra faire un discernement pour évaluer sa mission, en dialogue avec le Conseil Général et selon les lignes générales décidées par le Chapitre.

Un point encore : Du fait que notre mission est orientée vers cette «civilisation de l'amour» qui est l'intention de Dieu sur la société humaine, il s'en suit que «Justice et Paix» est une dimension vitale de notre vie spiritaine, un critère pour nos choix d'engagements. Nous répondrons ultérieurement avec plus de détails au désir exprimé pendant le Chapitre de clarifier davantage cette question de Justice et Paix.

Réflexion

- *Comment votre communauté comprend-elle la Mission et quelles options s'offrent à vous ?*
- *Quels sont, là où vous êtes, vos engagements pour la Justice et la Paix ?*

2. La Mission comme communion

«L'Eglise locale n'est pas une Eglise si elle n'est pas catholique, mais il n'y a pas non plus d'Eglise catholique en dehors des Eglises locales»³.

a) L'Eglise locale est une communion

L'Eglise locale est par dessus tout la communion de tous ceux qui sont unis dans la confession du seul Seigneur Jésus-Christ, une communion qui trouve son expression dans le partage commun de l'eucharistie. Souvent l'Eglise locale rassemble en elle-même des peuples de langues et cultures diverses ; elle préfigure déjà ainsi l'universelle réconciliation apportée par le Christ. L'Eglise locale est envoyée en mission, pour répondre aux besoins des hommes, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur d'elle-même.

b) La communion entre Eglises locales

Chaque Eglise locale, avec son presbyterium, autour de l'évêque, est à la fois particulière et universelle, et elles sont toutes unies entre elles et avec Pierre dans un lien de foi et d'amour. Toutes partagent le même devoir de proclamer partout l'évangile, et sont obligées d'entrer pour cela dans une communauté d'effort. Les prêtres Fidei donum et des groupes divers sont nés récemment de cet effort concerté.

Chacune des parties de l'Eglise apporte aux autres et à l'Eglise toute entière, le bénéfice de ses propres dons (LG, 13). Il faut donc stimuler les diverses richesses des Eglises, pour qu'elles manifestent la plénitude de la catholicité (AG, 6).

c) La Congrégation est une communion

La Congrégation est aussi une communion. Venant de différentes cultures, de plusieurs continents,

et ayant des manières de vivre différentes, nous avons été rassemblés par l'Esprit de Pentecôte (Règle 35). Comme le Supérieur Général l'écrivait dans son message de Noël : «Nos diversités ne sont pas des obstacles à l'unité, mais elles peuvent au contraire devenir un chemin d'unité : une unité vivante et dynamique, si elles nous permettent de nous interpeller mutuellement et de nous provoquer à un approfondissement et à une conversion de notre vie et de nos activités».

Dans une communion d'idées, nous voulons écouter et accepter les différentes approches de la Mission et de la vie des confrères qui sont dans des situations différentes de la nôtre. Cela n'est pas facile et demandera toujours un effort de la part de tous.

d) La Congrégation en communion avec les Eglises locales

La communauté spiritaine vit et travaille en communion étroite avec les Eglises locales (Règle 30). Nous apportons à ces Eglises le témoignage de notre vie religieuse apostolique communautaire. Nous les poussons au désir effectif de regarder au delà des besoins de leur propre vie sacramentelle, et à répondre aux besoins de l'ensemble de l'Eglise et du monde. Nous participons à l'élaboration de leurs objectifs, nous offrant nous-mêmes à accepter les tâches qui sont les plus conformes à notre vocation particulière : «Soyez vous-mêmes, mais soyez-le avec d'autres», disait un évêque africain aux membres d'un de nos chapitres de districts.

Des Eglises locales, nous recevons la richesse de leur propre façon de rencontrer et de confesser le Christ. Parfois elles nous font découvrir de nouveaux chemins pour notre vie apostolique, de nouveaux devoirs et de nouvelles possibilités, lesquels, après discernement, vont s'intégrer dans notre patrimoine.

Réflexion

- Examiner de façon critique nos relations avec l'Eglise locale et nos engagements envers elle.

- Avez-vous quelques propositions concernant la façon de vivre l'unité dans la diversité pour la Congrégation?

3. La Mission comme dialogue

a) Le dialogue pénètre toute notre vie apostolique.

La Règle de vie spiritaine présente le dialogue comme une des dimensions essentielles de notre vie apostolique. Il est mentionné à propos de notre vie communautaire. Il devrait caractériser nos relations avec les Eglises locales. Il est exigé dans notre rencontre avec les cultures, les religions du monde et les autres confessions chrétiennes. Il y a même des situations où les confrères vivent seulement ce qu'on appelle la «mission de dialogue» (Pakistan, Algérie, Ethiopie). Un exemple récent de dialogue en acte a été la journée de prière pour la paix, entre toutes les religions, à Assise le 27 octobre 1986.

Le vrai dialogue est difficile; c'est un but à poursuivre et non un état de fait. Quelquefois nous-mêmes ou nos partenaires dans le dialogue, nous ne sommes pas assez sincères ni ouverts. Par ailleurs, le dialogue ne doit pas non plus interdire ni inhiber — d'une part la clarté de nos convictions et de nos engagements, — et d'autre part la nécessité de parler et d'évangéliser quand c'est possible.

b) Au cœur du dialogue

A la base de tout dialogue, il doit y avoir pour nous une vie authentiquement fondée sur l'évangile. Seule une telle vie est en elle-même invitation et proposition pour un langage profond et un partage de valeurs humaines et spirituelles vécues. Le dialogue présuppose le respect de la dignité de chaque personne, un effort constant pour relativiser notre propre culture et notre situation particulière, afin de rentrer à l'intérieur de l'expérience et des aspirations de l'autre. Il implique une attitude critique envers soi et la capacité de se laisser mettre en défi par une autre expérience de vie. La profondeur du langage permettra à

l'échange mutuel d'être fructueux à un niveau également profond.

«Le dialogue est la norme et le style indispensables de toute mission chrétienne et de chacune de ses formes, qu'il s'agisse de la simple présence et du témoignage ou du service ou d'annonce directe (CJC 787,1). Une mission qui ne serait pas imprégnée de l'esprit de dialogue serait contraire aux exigences de la nature humaine et aux enseignements de l'évangile»⁴.

c) Le dialogue et les cultures

La Règle de vie spiritaine insiste sur ce point: elle demande que nous apprenions la langue de nos hôtes et cherchions à comprendre leurs coutumes et leurs usages; elle nous demande d'accueillir avec respect leur expérience humaine et religieuse dans toute sa profondeur, et de favoriser de tous nos moyens une rencontre féconde entre l'Evangile du Christ et leurs traditions de vie (Règle 16, 1 et 2).

Du fait que personne ne possède la vérité d'une façon parfaite et totale: «La confrontation, la correction mutuelle, l'échange fraternel des dons respectifs aident à atteindre une maturité toujours plus grande qui crée un climat de communion interpersonnelle. Les expériences et les positions religieuses elles-mêmes peuvent être purifiées et enrichies par ce processus de face à face»⁵.

Réflexion

- Examiner le dialogue existant dans notre communauté.
- En quoi notre communauté est-elle concernée par «l'inculturation» ou «l'acculturation»?

4. La Communauté spiritaine dans la Mission

a) En fidélité dynamique aux fondateurs

«C'est pourquoi on maintiendra fidèlement l'esprit des fondateurs, et leurs intentions spécifiques de même que les saines traditions, l'ensemble constituant le patrimoine de chaque Institut» (PC 2).

Poullart des Places et Libermann, chacun à sa manière, ont annoncé la Bonne Nouvelle aux pauvres. Chacun d'eux a été rempli de zèle apostolique, a manifesté un don total de soi, la disponibilité entre les mains de l'Esprit Saint, une profonde vie intérieure et une grande sensibilité aux besoins de leur temps. Une multitude de Spiritains, dans de nombreux pays et à différentes époques a construit sur ce patrimoine. La fidélité à nos fondateurs nous invite à notre tour à répondre de manière créative aux besoins de notre temps (Règle 2).

b) Le renouveau de la vie apostolique

Nous ne sommes pas des «stations services», mais nous sommes aux avant-postes de l'Eglise. Partout de nouveaux besoins suscitent pour nous des appels nouveaux dans les endroits où nous travaillons: les populations déme-

surées et déracinées des grandes villes, les problèmes de jeunes, spécialement dans les villes, les réfugiés, les migrants, l'exploitation des populations rurales, la discrimination raciale, l'injustice et la guerre, l'oppression du tiers-monde, le manque de dialogue entre les grandes religions... Nous avons besoin de changer notre vision de l'Eglise et du monde, de changer aussi nos méthodes (grâce par exemple à l'anthropologie, l'analyse sociale etc...). Nous devons chercher à répondre de façon créative à ces nouvelles situations.

Le laïc a été appelé le «géant en sommeil». A la veille du prochain Synode sur la Mission des Laïcs, il est providentiel que notre Règle insiste beaucoup sur notre travail de formation du laïc et en collaboration avec lui. Cette formation des laïcs sera l'un des axes de notre ministère au moment où nous devons nous désengager de certaines paroisses. Nous serons en tout cas heureux d'être informés de tout ce qui se fait ou se prévoit en ce domaine.

c) Le renouveau de notre vie religieuse

Le monde fait l'expérience d'une grande faim spirituelle. Beaucoup sont à la recherche de chemins pour la prière et la

vie intérieure. Nous devrions être pour eux une source d'encouragement en nous renouvelant chaque jour dans le Christ (Règle 50) dans notre tradition particulière de «l'union pratique». Ayons toujours à l'esprit que le vrai zèle apostolique ne vient pas de l'ardeur de notre caractère, mais de notre union avec le Seigneur. Notre vie religieuse communautaire est aussi en elle-même un moyen d'évangélisation, une invitation.

d) Le renouveau de la Communauté

Une des marques de notre temps est un grand désir de vie communautaire. Beaucoup de communautés nouvelles surgissent dans l'Eglise. L'Eglise comme telle, spécialement dans sa communauté eucharistique, est le signe et l'instrument de l'unité de tout le genre humain (LG, 1). Notre communauté religieuse est au cœur de l'Eglise une intensification de cette unité et de cette réconciliation. Toutefois, la vraie communauté restera toujours un idéal que nous devons nous efforcer d'atteindre. Elle demande une vision commune, des buts communs, un renoncement de soi au service des autres et des structures adaptées de partage et de soutien mutuel. C'est pourquoi un des aspects nouveaux sur les-

quels notre Règle de vie insiste est le «projet communautaire». Celui-ci est élaboré par la Communauté pour atteindre plusieurs niveaux d'objectifs: il spécifie les buts et la mission de la communauté, son apostolat et ses méthodes, et les moyens à mettre en œuvre pour réaliser notre idéal (y compris le rythme de prière, le style et la qualité de la vie commune etc. . .) Ce projet est régulièrement évalué par la Communauté (Règle 41.3).

Les communautés locales sont constituées ou renforcées partout où cela est possible. Les communautés régionales, là où elles se sont montrées profitables, recevront également de meilleures structures, selon les critères donnés par la Règle de vie (Règle 30.4). Nous proposons que les communautés se réfèrent au document «Vivre la Communauté» présenté au Chapitre.

Réflexion

- Indiquez deux ou trois besoins urgents de renouveau dans votre communauté ou circonscription.
- De quoi avez-vous besoin pour créer une véritable communauté?

5. Solidarité

a) Solidarité dans la Mission

Tout ce qui a été dit à propos de la Mission comme dialogue, de la Mission comme communion, et d'une véritable communauté de vie, trouve son expression dans une réalité à laquelle le Chapitre a attaché une grande importance: la Solidarité. C'est un «esprit» à développer, et l'avenir de la Congrégation peut en dépendre. Nous sommes tous conscients d'être engagés dans la même Mission, chaque membre prenant en charge un aspect différent de cette Mission. Dire qu'il y a une solidarité entre les circonscriptions, c'est dire que les anciennes provinces se sentent responsables de l'avenir des fondations et des jeunes provinces, mais c'est dire aussi que les jeunes provinces sont concernées par l'avenir des plus anciennes: au niveau du partage et de l'échange, nous sommes tous égaux. Nous sommes tous concernés par le fait que quelques anciennes provinces sont menacées de disparition. Le futur verra sans doute un accroissement des échanges et de l'internationalité à l'intérieur de la Congrégation. Cela pourra entraîner des modifications dans notre forme actuelle d'organisation. La coopération régionale est déjà un fait dans certaines zones géographiques, et il y a des suggestions pour qu'on lui donne un certain statut. La solidarité dans la formation et dans d'autres formes d'animation dans la Congrégation pourra demander un planing concerté et un échange de personnel qualifié.

b) Les fondations et les jeunes provinces

Ayant mis en relief le fait que la solidarité concerne et intéresse tout le monde, nous voudrions attirer l'attention sur les grands besoins des fondations et des jeunes provinces. Nous devons cependant remercier au préalable toutes les circonscriptions pour leur participation très généreuse des années passées au fonds Cor Unum. Nous vous encourageons à le faire encore plus. Nous avons en effet à mettre sur pied des structures de formation dans de nombreuses fondations en raison même de l'abondance des vocations. Des constructions sont en cours à l'école internationale spiritaine de théologie d'Enugu, et il faudra aussi prévoir à Brazzaville les extensions nécessaires pour un centre de théologie totalement indépendant, à partir de 1988. Un centre de philosophie est en construction à Arusha et en 1987 un noviciat et un centre de philosophie commenceront à Kumasi. Des Foyers pour recevoir les candidats sont prévus pour la Fondation de l'Océan Indien, Porto Rico et l'Espagne. Pour un certain nombre d'années encore les fondations dépendront de votre solidarité pour le personnel de formation et d'animation.

c) Solidarité avec le Conseil Général

Pouvons-nous ajouter qu'avec le style actuel de gouvernement de la Congrégation, le Supérieur Général et son Conseil ne peuvent remplir leur rôle de coordination et d'animation que si la Congrégation vit parfaitement et à tous les niveaux cet esprit de solidarité. Chaque circonscription devrait par exemple se sentir corresponsable des projets de la Congrégation décidés en Chapitre Général.

Réflexion

- Quel est votre point de vue sur la Régionalisation?
- Comment promouvoir la solidarité dans la Congrégation?

Conclusion

Le Conseil Général considère qu'il est très important pour lui d'être en contact permanent avec ce qui est vécu «à la base». Il est nécessaire que nous travaillions ensemble pour donner une expression concrète à ces lignes d'action sur ces différents aspects de notre Mission. En échangeant nos expériences et en les évaluant ensemble, nous nous enrichissons mutuellement de ce que l'Esprit fait en nous à travers nos différentes cultures et dans nos Eglises locales.

LE CONSEIL GÉNÉRAL

Références

- 1 Voir J. Dupont, *Les Béatitudes*, t. 2, (J. Gabalda, Paris, 1969) p. 70 et ss.
 - 2 Jean Yves Calvez, *Lumen Vitae*, XL (1985) p. 72.
 - 3 J. Komonchak, *Bulletin du Sedos* 86, n° 10 (15 nov. 1986) p. 283.
 - 4 *Dialogue and Mission*. Statement of the Cong. for Non-Christian Religions, dans leur *Bulletin*, 1984, XIX/2, 56 n° 29.
 - 5 *Ibid.*, n° 21.
- Règle: *Règle de vie spiritaine*, 1986.
AG: *Ad Gentes*; Décret sur l'activité missionnaire de l'Eglise.
PC: *Perfectae Caritatis*; Décret sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse.
LG: *Lumen Gentium*; Constitution dogmatique sur l'Eglise.